



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre Territoire



## Comité de programmation du Pays de Saintonge Romane

### Compte-rendu du comité de programmation du jeudi 28 mars 2019

Au Pays de Saintonge Romane

Étaient présent-e-s, Mesdames et Messieurs les membres du comité de programmation :

#### Membres Publics (5)

BARREAUD Sylvain	Président de la communauté de Commune Cœur de	Titulaire
GRENON Jean-claude	Président du syndicat mixte du Pays de Saintonge romane	Titulaire
MAJEAU Stéphane	Adjoint au maire de Plassay	Suppléant
MARGAT Alain	Maire de Corme Royal	Titulaire
MORDANT Jean-Pierre	Conseiller Municipal à Gémozac	Titulaire

#### Membres Privés (9)

BARRAUD Jean-Michel	Membre du GAL 2007-2013	Titulaire
BITON Dominique	Association Patrimoine de St Sauvant / foyer rural	Suppléant
BOITARD Yannig	Brunet Drouillac	Titulaire
BOUTINET Jean-Jacques	Auto-entrepreneur	Suppléant
CLAVEL Anne	Artiste Plasticienne	Titulaire
CROC Pascale	Productrice fermière en agriculture biologique	Titulaire
OCTEAU Laurent	Représentant de la chambre d'agriculture	Titulaire
RIALLAND Valérie	Productrice fermière en agriculture biologique	Titulaire
ROBERT Vincent	Directeur de l'APMAC	Titulaire

#### Membres excusés

COASSIN Gérard	Personne qualifiée	Titulaire
CARPENITO Esperita	Association Saintes à vélo	Suppléant
DAUTRY-AUTIN Eva-Maria	Coordinatrice de l'association TERDEV	Titulaire
HOUBRON Pascal	Directeur de l'office de Tourisme Saintes et la Saintonge	Titulaire
LAGUERRE Christian	Conseiller municipal à Chermignac	Suppléant
MASSIAS Yves	Maire de Jazennes	Titulaire
SAGOT Jean-Pierre	Vice-Président de la CDA de Saintes	Titulaire
SEBERT-BADOIS Christine	Présidente de la route « Trésors de Saintonge »	Titulaire

**Equipe technique :** HUTTEAU Chantal, Animatrice LEADER ; LEBLAY Boris, Animateur Gestionnaire LEADER

**Nombre de votants :** 13 membres. (Jean-Jaques BOUTINET étant le suppléant de Yannig BOITARD, seul monsieur BOITARD a le droit de vote dans cette réunion).

Le double quorum est ainsi respecté.



### L'ordre du jour est le suivant :

- Evolution des dossiers
- Réintégration de montants non-sollicités pour les opérations de Cravans, CDA (projet Aqueducs) et la Chapelle-des-Pots.
- Avenant à la convention
- Proposition de modification de la fiche action 2 : circuits courts
- Réflexion sur la programmation 2021-2027
- Questions diverses

### Introduction

Sylvain BARREAUD remercie les membres de leur présence et introduit la réunion en présentant l'ordre du jour. Le propos introductif rappelle les difficultés concernant la mise en place du programme LEADER actuel, le président estimant que l'Etat n'a pas mis les moyens suffisants pour traiter l'instruction des dossiers présentés. Il rappelle que le conseil régional souhaite que 2019 soit une année d'avancée réelle dans le traitement des dossiers et rappelle que pour aider les porteurs de projets du point de vue de leur trésorerie, cette collectivité a proposé une avance financière. Il cède la parole à Jean-Claude GRENON, président du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane afin de faire un point sur la situation financière de celui-ci.

Jean-claude GRENON, explique qu'il manque actuellement 109 000 € pour équilibrer le budget 2019 et que cette situation provient pour l'essentiel de recettes attendues correspondant au fonds LEADER à percevoir pour l'ingénierie des années 2015, 2016, 2017 et 2018 et pour les projets portés par le Pays de Saintonge Romane (« Résonance », « Bilan de gaz à effets de Serres », « Cinéma à la ferme »). Cela représente un total d'environ 230 000 €.

Afin de combler ce déficit, il a été proposé au Comité syndical du Pays de Saintonge, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, une majoration de la participation par habitant, mais cette proposition a soulevé des objections, notamment de la CDA de Saintes.

Face à ces objections et afin d'éviter le recours à des financements externes, générateurs d'intérêts, le Pays de Saintonge Romane va solliciter une avance de trésorerie auprès de ces EPCI (ces sommes seront remboursées aux EPCI dès que le financement LEADER sera acquis). Cette solution paraît susciter l'adhésion.

### Evolution des dossiers et réintégration de fonds non-sollicités

Boris LEBLAY présente l'évolution des dossiers :

- Les opérations Palissy III, ARTESENS et Orchestre à l'école ont été soldées
- 7 dossiers sont en attente de paiement (sans compter les dossiers pour l'ingénierie du programme pour les années 2015 et 2016)
- 3 porteurs de projets renoncent à faire appel aux fonds LEADER



Porteur de projet	Opération	Montant FEADER engagé	Fiche Action
Mairie de CRAVANS	Chaufferie Bois	22 322 €	FA7 : Transition énergétique collectivité
Mairie de la Chapelle-les-pots	Sentiers d'interprétation	11 000 €	FA4 : Tourisme
CDA de Saintes	Valorisation des aqueducs	100 000 €	FA4 : Tourisme

**Le comité de programmation acte que ces montants engagés sont de fait réintégrés dans les enveloppes de leur fiche action respective.**

Boris LEBLAY présente ensuite l'état d'avancement global du programme ainsi que fiche par fiche (Annexe 2 : Diaporama – p 4 à 6).

Concernant la fiche action 7, les membres demandent si, au besoin et au regard du montant disponible de 122 322 €, il est possible de transférer des fonds de cette fiche, réservée aux collectivités vers la Fiche Action 6, orientée vers les porteurs de projets privés. Il leur est répondu que c'est une possibilité qui doit faire l'objet d'un vote.

Sylvain BARREAUD estime que le territoire n'est pas exemplaire en matière de transition énergétique. Il informe les membres qu'un projet de méthanisation porté par un groupe d'agriculteurs est en cours de développement sur la commune de La Vallée (pour produire du biogaz). Il note qu'il serait intéressant d'analyser l'opportunité et les conditions dans lesquelles le GAL et le programme LEADER pourraient accompagner ce projet. Les fonds restant sur l'accompagnement à la transition énergétique étant orientés vers les collectivités, il pose la question d'une articulation ou d'un partenariat public-privé sur ce projet.

Laurent OCTEAU, membre de ce groupe d'agriculteurs, rappelle qu'il est important que ce projet reste majoritairement privé (51 % minimum détenu par les agriculteurs) et qu'un partenariat public privé ne peut être envisagé que s'il apporte une réelle plus-value au projet. Il indique également que, gouvernance mise à part, d'autres formes de partenariat peuvent être étudiées (ex : apport de matière).

Il indique également que le budget total du projet avoisine 4 000 000 € et qu'une étude de faisabilité est en cours.

Il est enfin présenté aux membres le calendrier prévisionnel provisoire proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine concernant les dates limites des différentes phases d'instruction des dossiers pour la fin du programme 2014-2020.

Après avoir pris note de ce calendrier, les membres du comité de programmation s'accordent sur la nécessité de programmer l'ensemble des projets avant le 31 décembre 2021.



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre Territoire



## Point sur l'avenant à la convention

Boris LEBLAY présente un point sur les prochaines étapes du processus de modification de la convention par avenant. (Annexe 2 : Diaporama – p 8)

## Modification de la fiche action 2 : circuits courts

Deux modifications financières sont proposées au vote du Comité de programmation :

Proposition 1 : Le retour d'un plafond maximum de 100 000 € pour la fiche Action 2 concernant les circuits courts.

Lors d'un comité précédent, les plafonds de toutes les fiches actions ont été abaissés à 65 000 € (au lieu des 100 000 € inscrits dans la convention). Or, depuis le début du programme, il a été convenu de « réserver » 100 000 € de la fiche action 2 pour financer un projet d'Atelier Collectif de Transformation porté par une association d'agriculteurs structurant et important pour le territoire. Ce projet devrait être présenté courant 2019.

Proposition 2 : Le transfert de 10 000 € de la fiche action 8 concernant la coopération à la fiche action 2 circuits courts

L'atelier de transformation collectif a fait l'objet d'une première étude de faisabilité et d'un voyage d'étude porté par le Pays de Saintonge Romane. Afin de préserver les 100 000 € pour le projet de construction de l'atelier sur les fonds de la fiche action 2, le Pays de Saintonge Romane avait présenté pour ces opérations un budget prévisionnel financé à 40 % par les fonds LEADER.

Compte-tenu du manque de perspective pour la mobilisation des fonds de la fiche 8 « coopération », il est proposé un transfert de 10000 € de la fiche action 8 à la fiche action 2 afin d'augmenter, dans la limite des règles inscrites dans la convention, la part de co-financement FEADER pour l'opération « voyage et études de faisabilité pour le projet d'atelier de transformation collectif ».

Pour le vote de la proposition 1, il est demandé à Laurent OCTEAU et Pascale CROC, membres de l'association d'agriculteurs qui porte le projet d'atelier de transformation collectif de bien vouloir quitter la salle. **La proposition 1 est alors soumise au vote et validée à l'unanimité.**

Pour le vote de la proposition 2, il est demandé à Jean-claude GRENON, Président du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane de bien vouloir quitter la salle. **La proposition 2 est alors soumise au vote et validée à l'unanimité.**



**La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe**  
*agissent ensemble pour votre Territoire*



### Réflexion programmation 2021-2027

Les animateurs LEADER présentent aux membres les 3 objectifs généraux proposés dans le cadre de la PAC 2021-2027. Les membres notent la maladresse de la formulation de l'objectif 1 de « Favoriser le développement d'un secteur agricole « intelligent » (...) », même s'il est bien compris que cela se réfère à un développement des nouvelles technologies dans le secteur agricole.

Les animateurs indiquent également que la Région Nouvelle-Aquitaine est en phase de consultation pour cette même programmation. Il est donc proposé aux membres de réfléchir par petit groupe à la question suivante « Quelles seraient vos envies pour le développement du territoire pour la programmation 2021-2027 ». Les échanges par groupe ont ensuite été restitués en séance plénière (voir synthèse en annexe 1).

### Proposition de projet : cadastre solaire

Avant de terminer la réunion, il a été présenté la possibilité, dans le cadre de la fiche action 7 sur la transition énergétique des collectivités, de réaliser un cadastre solaire. Il s'agit d'un outil de sensibilisation qui permet de montrer, via une plateforme internet, le potentiel solaire des toitures de tout bâtiment sur un territoire donné. Ces données, recoupées avec le cadastre, permettent d'évaluer pour chaque propriétaire les recettes potentielles générées, le temps d'amortissement d'une installation photovoltaïque, et bien d'autres informations. Un exemple de mise en place de cet outil en ligne est présenté.

[www.terresdelorraine.cadastre-solaire.fr/](http://www.terresdelorraine.cadastre-solaire.fr/)

Il est précisé que cet outil ne donne qu'un potentiel théorique qui doit être confronté à d'autres critères (capacité d'absorption du réseau, etc.).

Alain MARGAT rappelle que la CDA de Saintes a inscrit dans son programme TEPOS la réalisation d'un cadastre solaire et indique qu'il serait intéressant de réfléchir à sa mise en place à l'échelle du Pays de Saintonge Romane.

Des questions sont soulevées quant à la pertinence de la mise en place d'un tel outil et sur les retours réels en termes d'investissement des ménages ou des entreprises dans des installations photovoltaïques.

Pour évaluer cette pertinence, les membres souhaiteraient avoir des retours d'autres collectivités ayant déjà mis en place cet outil (notamment la CDC d'Oléron).



## ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

### Groupe 1 :

- Mettre en commun les expériences pour trouver et aider des porteurs de projets
- Développer une culture du territoire
- Mettre en place un guichet unique pour les porteurs de projets
- Décloisonner les thématiques
- S'intéresser aux déchets produits dans une perspective d'économie circulaire

### Groupe 2 :

- Continuer à développer les circuits courts en y associant la problématique de la sécurité alimentaire
- Rééquilibrer l'appui entre les projets collectifs et individuels
- Renforcer les impacts environnementaux locaux positifs
- Développer l'incitativité environnementale

### Groupe 3 :

En lien avec l'objectif PAC de développer un secteur agricole « intelligent » :

- Développer une agriculture plus connectée en favorisant l'utilisation de drones, gps, etc.
- Développer l'inclusion numérique
- Soutenir les start'up du territoire

Développer les aides apportées à la conversion en agriculture biologique

Accompagner l'agriculture intensive vers des pratiques plus environnementales

Développer les coopératives maraîchères et les circuits courts

Améliorer la communication sur les productions locales